

Commission de recours en matière fiscale

Rapport de législature 2016 – 2021

La commission de recours en matière fiscale souhaite vous donner un aperçu de son travail durant la législature qui se termine.

Elle était composée de M. David Clément, président, MM. Pierre-Alain Gorgé, Didier Morier, Patrice Rossier et Mme Francine Morier, secrétaire.

Elle s'est réunie une quinzaine de fois durant cette législature et elle a eu l'occasion de traiter une douzaine de recours qui touchaient divers sujets aussi variés que :

- Le règlement sur la distribution de l'eau
- Le règlement sur les égouts et l'épuration des eaux
- Le règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires
- Le règlement sur la gestion des déchets
- Le règlement sur les inhumations, les incinérations et les cimetières

La commission travaille sur la base d'un dossier préparé par la commune, suite à un recours sur une décision de taxation. Elle contrôle et vérifie l'application des taxes selon les divers règlements, et prend une décision d'acceptation ou de refus du recours, qu'elle transmet au recourant, avec copie à la commune.

La commission a ainsi pu constater que l'application de ces divers règlements est très bien respectée, et elle profite de l'occasion pour remercier l'administration communale pour son excellent travail.

Durant cette législature, la commission a dû donner raison à un seul recourant.

A relever qu'aucune de nos décisions n'a fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal.

Les membres ont apprécié de siéger dans cette commission car les divers recours nous ont incités à étudier attentivement nos règlements communaux et mieux comprendre leur mise en application.

Pour finir, nous tenons à remercier notre président sortant pour la bonne tenue et organisation de nos séances.

Le rapporteur

Francine Morier